

Le Challenge

Foucade

CITROËN

SPORT

R E U N I O N

2008

CHALLENGE « *Classique* »

CHALLENGE FOUCQUE CITROEN SPORT REUNION

SAISON AUTOMOBILE 2008

A) Conditions de participation d'un équipage:

- + Etre adhérent au « CITROËN SPORT REUNION ».
- + Courir sur un véhicule de type CITROËN
- + Contracter un engagement au challenge.
(Règlement ci-dessous)
- + Etre licencié de la FFSA par l'intermédiaire du CORSA.
- + Etre titulaire de la carte grise ou carte grise appartenant à une personne physique « non sponsor ».
- + Ne participer à aucun autre challenge (à l'exception du challenge PROMO du C.O.R.S.A)

B) Règlement du challenge :

Article 1 : Obligation :

la participation au challenge oblige les concurrents à respecter le présent règlement dans la forme comme dans l'esprit et à se conformer à la réglementation FFSA et du championnat de la Réunion des rallyes du CORSA.

Article 2 : Inscription :

2.1 Les concurrents devront faire parvenir leur bulletin d'inscription joint au présent règlement au « CITROËN SPORT REUNION » :

- **soit directement à l'adresse :**
CITROËN SPORT REUNION
100 avenue Luc Donat . BP 168
97454 Saint PIERRE cedex
- **soit par l'intermédiaire d'un correspondant du CSR :**
Nord : MAREL Gilles 0692 08 91 94
Sud : MAILLOT Pascal 0692 08 91 91

Le bulletin d'inscription devra être transmis dans les mêmes délais que la limite d'inscription de la première participation à un Rallye.

Il doit être accompagné du règlement dont le montant est mentionné ci-dessous :

Le montant de l'inscription au Challenge FOUCQUE Classique 2008 est fixé à : 160,00 € accompagné d'un chèque de caution de 300.00 €. (1 seul chèque de caution pour tous les challenges CSR)

2.2 LE CHEQUE DE CAUTION

Le chèque de caution pourra être encaissé à tout moment de l'année en cas ou l'équipage serait débiteur du CITROEN SPORT REUNION . Le chèque non utilisé sera rendu après la soirée finale du CSR .

Dans le cas ou le chèque de caution aura été encaissé par le CSR , la participation de l'équipage à la suite du challenge sera conditionnée par le dépôt d'un nouveau chèque de caution de 300.00 € , dans le cas contraire l'équipage sera considéré hors challenge pour le reste de la saison . Il participera alors au classement final s'il répond aux différents critères nécessaires (nombre de participations etc...)

Si l'encaissement du chèque de caution fait suite à un contentieux directement lié à une épreuve de rallye , l'équipage ne pourra prétendre aux primes et/ou points et/ou récompenses de l'épreuve sur décision du bureau du CSR .

2.3 Le CITROËN SPORT REUNION se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en fournir le motif.

Le CITROEN SPORT et/ou un de ses partenaires ne peuvent en aucuns cas être tenus responsables d'un quelconque incident de course (sortie de route , casse mécanique ...)

Article 3 : Equipage :

Est défini sous l'appellation «équipage» **un pilote et un** copilote.

Seul le pilote ainsi nommé sur le bulletin d'inscription est considéré comme **concurrent au challenge** quelle que soit la voiture et le copilote.

(1 pilote = 1 bulletin d'inscription)

La dénomination de l'équipage dans les classements provisoires ou définitifs se fera sur la base du plus grand nombre de participation du copilote. En cas d'ex

œquo de ce nombre de participation le pilote choisira le nom du copilote devant figurer sur les classements.

En cas de **changement de copilote** durant l'année, le CITROEN SPORT REUNION devra être prévenu conformément à la réglementation des rallyes (c'est-à-dire, par écrit et dans les mêmes délais que la date de clôture d'engagement du rallye concerné). Dans ce cas, un nouveau bulletin d'inscription, mentionnant les renseignements relatifs au nouveau copilote, devra être joint à la demande, accompagné du règlement de la cotisation de l'année en cours.

Le C.S.R se réserve le droit de refuser cette inscription sans avoir à en fournir le motif.

Article 4 : Publicité et tenues :

Les concurrents devront obligatoirement apposer sur leur véhicule les publicités qui leur seront remises, après inscription, selon le plan d'identification exclusif et spécifique fourni et sans modifications et /ou découpes.

Les publicités autres ne pourront être concurrentes à celles du C.S.R, ni à celle du concessionnaire, à l'exception de celles d'une épreuve bénéficiant de l'appui d'un sponsor : dans ce cas précis se référer à la réglementation FFSA.

Les combinaisons, tenues vestimentaires et autres accessoires de l'équipage ne peuvent en aucuns cas comporter des publicités concurrentielles aux sponsors du challenge et au concessionnaire pendant le déroulement d'une épreuve (c'est-à-dire des vérifications d'avant course à la fin de la remise des prix.

1 jeu d'autocollants sera remis à l'équipage après inscription. Tout jeu supplémentaire (total ou partiel) spécifique sera à la charge de l'équipage. En cas de non-respect du plan d'identification, le marquage nécessaire à la remise en conformité sera à la charge de l'équipage.

Chaque équipage se verra remettre après inscription un package comprenant :

2 polos / 2 chemises / 2 tee-shirts

- **Les polos** : devront être impérativement portés par l'équipage présent aux VA/VT des rallyes et autres activités du club (pique nique, karting ...)
- **Les chemises** : devront être portées par l'équipage présent à chaque remise des prix et chaque représentation officielle publique. (présentation à la presse , opération VIP ...)

- **Les tee-shirts** : devront être portés à toutes autres occasions (parc fermé, regroupement, assistance ...)

En tout état de cause , de la date de signature de l'engagement au challenge à la cérémonie de clôture de la saison par le C.S.R , les concurrents sont tenus de porter l'un des éléments (tee-shirt , polo ou chemise) pour toute participation à une manifestation publique en rapport avec le sport automobile .

En cas de changement de copilote (dans les délais prévus art 3), les frais de nouvelles tenues sont à la charge de l'équipage.

Application :

Tous manquements à ces règles concernant la publicité et les tenues entraîneront des sanctions :

- 1^{ère} fois : pénalité de 100 €
- pénalité de 250 € à chaque fois suivante .
payable par chèque à l'ordre du CITROËN SPORT REUNION .

Dans le cas ou un pilote ou copilote pénalisé n'aurait pas réglé sa pénalité dans les délais demandés , le CITROËN SPORT REUNION déduirait le montant soit de la prime du rallye concerné , soit en encaissant le chèque de caution de 300.00 € , soit sur la prime finale de la saison .

Les contrôles seront effectués pendant toute la saison par n'importe quel membre du bureau du C.S.R accompagnés d'un rapport écrit pouvant être illustrés de photos justificatives. Les sanctions seront validées lors des réunions de bureau du club.

Article 5 : Exploitation :

La participation à une épreuve du challenge entraîne de plein droit pour le CITROEN SPORT REUNION et pour ses sponsors et partenaires d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote (ou de l'équipage), ainsi que ses performances, ses résultats, et l'image de son véhicule, pour toute action de relations publiques, promotionnelles ou publicitaire.

Article 6 : Vérifications :

Les véhicules engagés dans le challenge FOUCQUE CITROEN SPORT REUNION devront être **conformes** à leur fiche d'homologation respective.

La commission sportive pourra procéder à tout moment d'une épreuve ou immédiatement après l'ouverture du parc fermé d'arrivée à des **vérifications** .

Le C.S.R pourra également procéder à des vérifications avant une épreuve à une date , lieu et heure définie par convocation écrite envoyée par courrier simple à l'adresse du pilote (indiquée sur la fiche d'inscription) au plus tard 7 jours avant le contrôle , cachet de la poste faisant foi .

Le CSR se réserve le droit de conserver un ou plusieurs véhicules à l'issu d'une épreuve pour des **vérifications techniques complémentaires** et ceci le temps qu'il jugera nécessaire sans que les concurrents puissent prétendre à une quelconque indemnité. Dans ce cas l'équipage ou une personne mandatée muni d'un pouvoir de représentation et pièce d'identité pourra assister au contrôle de leur véhicule uniquement. Une convocation écrite précisant le jour et l'heure du contrôle leur sera remise à la prise en charge du véhicule par le CSR.

Frais de remontage :

En cas de démontage d'un véhicule, si celui-ci est reconnu conforme, le concurrent récupère son véhicule démonté (en tout ou partie) mais les frais de remontage seront à la charge du CITROËN SPORT REUNION suivant le barème forfaitaire ci-dessous :

- dépose, démontage, remontage et repose moteur complet :
600,00 €
(joint + vis de culasse + pochette moteur fournis)
- dépose, démontage, remontage et repose culasse, arbre à cames
300,00 €
et soupapes (joint + vis de culasse fournis)
- dépose, démontage, remontage et repose arbres à cames
200,00 €
- dépose, démontage, remontage et repose de boite de vitesse
300,00 €

- dépose, repose demi train avant
60,00 €

- dépose, repose train arrière
200,00 €

En cas de doute sur la conformité d'une pièce mécanique, le manuel technique du constructeur ou le cas échéant une même pièce neuve pourra servir de référence .Pour les pièces spécifiques compétitions , les fiches d'homologation et les données de fabrication seront prises en compte .

En cas de non-conformité après le démontage d'un véhicule (en tout ou partie) le remontage sera entièrement à la charge du concurrent.

Un **rapport écrit** de tous les contrôles effectués sur tous les véhicules , pouvant être accompagné de photos justificatives , sera remis au président du CITROEN SPORT REUNION à chaque épreuve .

Article 7 : Sanctions :

7.1 non-conformité d'un véhicule ou de **non-respect du règlement du challenge** sur une épreuve, l'équipage perdra le bénéfice des points et/ou des primes et/ou récompenses de cette épreuve même s'il n'y a pas eu de mise hors course ou déclassement officiel. Il marquera alors Opt pour cette épreuve.

En cas de récidive, l'équipage sera convoqué par la commission de discipline du CSR qui décidera de son avenir au sein du challenge CITROEN FOUCQUE TOTAL.

7.2 Tout comportement antisportif vis-à-vis des concurrents des challenges CITROEN ou des membres du comité directeur du CSR (durant une épreuve , remise des prix ou autre regroupement organisé par le CSR ...) **sera sanctionné.**

Cette sanction sera signifiée à l'intéressé après son passage en commission de discipline. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du challenge.

Le challenger disposera alors d'un délai de protestation de trois jours à compter de la réception de la notification de la sanction qui lui sera envoyée en Recommandé avec A.R.

La contestation devra être écrite et transmise au siège du CSR.

7.3 Commission de discipline :

La commission de discipline du CSR est composée de :

- le président du CSR (voix double en cas d'ex æquo)
- le responsable sportif « Challenge CSR »
- 1 représentant du concessionnaire
- 2 challengers (issus du challenges mis en place par le CSR)

Un challenger ne pouvant se présenter à une convocation à la commission de discipline , devra se justifier par courrier en « recommandé AR » 5 jours avant la date de la convocation (cachet de la poste faisant foi) , à l'adresse suivante :

CITROEN SPORT REUNION
100 avenue Luc Donat. BP 168
97454 Saint PIERRE cedex

Si le délai de 5 jour n'est pas respecté , la commission ne pourra tenir compte de la justification et se réunira à la date prévue avec ou sans le challenger .

Dans le cas ou la justification d'absence est recevable, il sera fixé une autre date de convocation . Le challenger en sera alors informé par simple courrier à l'adresse indiquée sur sa feuille d'inscription , ou , par téléphone (numéro précisé sur la feuille d'inscription). La présence du challenger à cette deuxième convocation est alors sous son entière responsabilité La commission de discipline se tiendra alors , avec ou sans le challenger .

Dans le cas d'un challenger absent sans courrier justificatif , la commission se réunira à la date prévue avec ou sans le challenger .

Article 8 : Réclamations :

Toute réclamation pour un motif technique entraînant le déclassement ou la **mise hors course** d'un équipage par les organisateurs d'une épreuve entraînera le déclassement ou la mise hors course (donc la perte des points , primes et récompenses) de l'épreuve au challenge. Cette sanction sera signifiée à l'équipage après le passage devant la commission de discipline.

Les **réclamations internes** au challenge devront respecter les mêmes délais que ceux prévus par la réglementation générale des rallyes.

Néanmoins, elles devront être adressées par écrit au responsable de la commission sportive du CSR présent sur l'épreuve.

Si cette réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'un véhicule, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie de **1000 €**.

Si la réclamation est **justifiée**, les frais occasionnés par les travaux et par le transport du véhicule seront à la charge du concurrent visé par la réclamation.

Si la réclamation n'est **pas justifiée** et si les frais occasionnés sont supérieurs au montant du dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. S'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

Tous les équipages engagés ou invités par le concessionnaire ne participeront au challenge. De plus sont exclus du challenge tout équipage comprenant 1 ou 2 membres du bureau du CSR. Dans ce cas le classement de l'équipage sera neutralisé dans l'attribution des prix et/ou des points.

Article 9 : Calendrier :

Epreuves comptant pour le challenge CITROEN FOUCQUE CITROEN SPORT REUNION 2008 :

dates	ASA	types	intitulés
29/30 Mars	ASAR	National	St PAUL
09/10/11 Mai	ASA Promo	National	St Joseph
27/28/29 Juin	ASAB	National	FM Compétition
01/02/03 Août	ASAR	National	Tour Auto
12/13/14 Sept	ASA Sud	National	
22/23 Nov	ASA Sud	National	1000 Km

Le CITROËN SPORT REUNION se réserve le droit de modifier le calendrier des épreuves comptant pour le challenge dans le cas d'une annulation d'épreuve ou changement de date par les organisateurs.

Article 10 : Attribution des points :

A chaque épreuve, le pilote marquera des points « SCRATCH » et des points de « CLASSE ».

- Points « SCRATCH » : inversement proportionnel au nombre de partants réels inscrit au Challenge FOUCQUE C.S.R de l'épreuve.
- Points de « CLASSE » : basés sur le classement officielles d classes du Rallye toute marque confondue .
- Le classement A6 ne tient pas compte des A6 homologuées « kit car » et « Super 1600 » .

|

classe ment	Scratch Challenge	N1	N2	N3	A6	F2012	F2013	F2014	KC/S1600
1 ^{er}	x*	40	39	38	37	37	36	35	34
2 ^{ème}	x-1	39	38	37	36	36	35	34	33
3 ^{ème}	x-2	38	37	36	35	35	34	33	32
4 ^{ème}	x-3	37	36	35	34	34	33	32	31
5 ^{ème}	x-4	36	35	34	33	33	32	31	30
6 ^{ème}	x-5	35	34	33	32	32	31	30	29
7 ^{ème}	x-6	34	33	32	31	31	30	29	28
8 ^{ème}	x-7	33	32	31	30	30	29	28	27
9 ^{ème}	x-8	32	31	30	29	29	28	27	26
10 ^{ème}	x-9	31	30	29	28	28	27	26	25

Et ainsi de suite ...

*x : nombre de partant « challenge FOUCQUE C.S.R » .

Points « BONUS » :

- A) Les challengers classés dans le :
 - **top 20** du classement scratch du rallye se verront attribuer **5 points** supplémentaires de bonification comptabilisés pour l'épreuve
 - **top 15** : 7 points supplémentaires (idem)
 - **top 10** : 9 points supplémentaires (idem)

- B) La présence* (équipage au complet et véhicule) à l'occasion des présentations officielles , ou rassemblements d'avant épreuve etc... signalées par courrier simple (art 6) rapportera **4 pts** de bonification supplémentaires comptabilisés pour l'épreuve concernée comme suit : 1 point par membre d'équipage présent et 2 points pour la voiture (sur la base de l'équipage et de la voiture qui prendra réellement le départ de l'épreuve concernée)

Article 11 : Classements :

Le classement par épreuve se fera en fonction du cumul « points SCRATCH + points CLASSE + points bonus (A et B) » .

En cas d'ex aequo au challenge à l'issue d'une épreuve , le CSR départagera les équipages en comptabilisant le nombre de scratch / ES dans les classes respectives . En cas d'ex aequo après ce décompte , le nombre de 2^{ème} place , ou si nécessaire le nombre de 3^{ème} place , etc ...

Le classement final du Challenge FOUCQUE C.S.R 2007 se fera les 5 meilleurs résultats (en tenant compte du nombre de points obtenu au classement du challenge des épreuves « scratch+classe+bonus A et B) des épreuves courues citées à l'article 9 sans coefficients auquel se rajoutent les points bonus C .

En cas d'annulation d'une épreuve, le classement se fera sur la totalité des rallyes réellement organisés et validés par le CORSA.

En cas **d'ex æquo**, au classement final, le CSR départagera ces derniers en comparant leurs classements challenge à leur première épreuve courue.

Tout équipage n'ayant pas participé à un **minimum** de 3 épreuves du calendrier proposé ne pourra être pris en compte dans le classement final du challenge FOUCQUE C.S.R.

Exemple de classement d'une épreuve : si 15 partants en challenge FOUCQUE TOTAL, une A6 qui termine 4^{ème} CITROËN Challenge marquera :

$$\left. \begin{array}{l} \text{Points Scratch : } 15 - 3 = 12 \text{ points} \\ \text{Points Classe : } 34 \text{ points} \end{array} \right\} \text{Total : } 12 + 34 = 46 \text{ points}$$

Article 12 : Remise des prix :

Après chaque épreuve, il sera procédé à une remise des primes par courrier à l'adresse du pilote figurant sur la feuille d'engagement au challenge.

le CSR organisera 1 soirées de remise de prix en fin de saison pendant laquelle les dotations finales seront distribuées.

(Descriptif des dotations en annexe)

La **présence des 2 membres de l'équipage est obligatoire** lors des soirées de remises des prix sous peine de perdre le bénéfice de la dotation.

La présence des 2 membres d'équipage rapportera 2 pts bonus (voir points « bonus » art 10)

Pour prétendre aux dotations, l'équipage challenger ne devra pas être débiteur ni du CSR, ni d'un sponsor officiel du challenge.

Fait à La Possession le 26 Janvier 2007

Le Président du C.S.R :

Le C.O.R.S.A :

Challenge

FOUCQUE Classique

Dotations 2008

Dotations par épreuve

Classement Challenge	Espèces en €	Bons d'essence €	Nature
1 ^{er}	1500	400	
2 ^{ème}	900	300	
3 ^{ème}	600	200	

1 ^{er} CITROEN / classe	Espèces en €	Bon d'essence €	Nature
N3	300	100	2 bidons d'huile
N2	300	100	2 bidons d'huile
N1	300	100	2 bidons d'huile
Bonus*	300		

bonus : remis par tirage au sort parmi les non primés inscrits et classés au challenge pour l'épreuve. 1 seul tirage sera effectué même en cas d'absence du gagnant , dans ce cas la somme est perdue.

Dotations fin de saison

Classement Challenge	Espèce en €	Nature
1 ^{er}	7000	Coupes
2 ^{ème}	5000	Coupes
3 ^{ème}	4000	Coupes
4 ^{ème}	3000	Coupes
5 ^{ème}	2000	Coupes

Challenge FOUCQUE Classique 2008

Bulletin d'inscription

Toute demande d'inscription incomplète ne pourra être prise en compte

Nous soussignés :

PILOTE

COPILOTE

Noms										
Prénoms										
Adresses										
	974					974				
Téléphone domicile	0262					0262				
GSM	0692					0692				
Adresse électronique										
Licence / ASA	N°		ASA			N°		ASA		
	S	M	L	XL	XXL	S	M	L	XL	XXL
Taille vêtements (Cocher les cases)										

Déclarons nous inscrire au challenge « FOUCQUE Classique 2008 »

*Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement du Challenge « FOUCQUE Classique 2008 » ainsi que de la réglementation générale et nous **nous engageons à les respecter.***

Nous certifions exactes toutes les informations données dans ce document.

Ci-joint		Chèques N° / Banque	espèces	
160,00 €	Inscription challenge			
45,00 €	Adhésion au C.S.R pilote			
45,00 €	Adhésion au C.S.R copilote			
1	Photocopie carte grise			
1	Photo identité pilote			
1	Photo identité copilote			
300.00 €	Chèque de caution			

Fait à : Le2008

PILOTE

COPILOTE

Validation C.S.R